



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E105179

VALABLE JUSQU'AU 05/10/2024

ÉDITÉ LE 01/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/04/2008

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUERET

Siret : 503 837 379 00018

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 232428 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 281034650010

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 281034650010

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : BRUNET JEROME ETS

LE BOURG
23360 NOUZEROLLES

Téléphone : 05 55 89 75 60

Fax : 05 55 89 75 60

Portable :

Site Internet :

E-mail : brunet.jerome23@orange.fr

Responsabilité légale :
BRUNET JEROME DIRECTEUR

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/10/2020
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	20/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/07/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	13/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/10/2022
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.